

LA FONCTION PUBLIQUE

LES PRINCIPES DIRECTEURS RELATIFS AUX ACTIVITÉS EXTRA-PROFESSIONNELLES DES EMPLOYÉS

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Le problème en l'occurrence, comme le ministre l'a signalé, est l'imprécision des principes directeurs. Je suis persuadé qu'ils seraient les premiers à vouloir savoir à quoi s'en tenir. Je demande au premier ministre si on l'a mis au courant de ces activités particulières et s'il accepte que de hauts fonctionnaires fassent des travaux supplémentaires même si la matière qu'ils utilisent n'est pas confidentielle mais a été obtenue aux frais de l'État dans l'acquittement de leurs fonctions régulières?

• (1430)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas entendu parler de ces allégations avant que la Chambre n'en fasse cas aujourd'hui, mais il y a des lignes directrices que l'on peut invoquer. La question de savoir si on doit y avoir recours dans ce cas-ci et de quelle manière a été réglée par le ministre et je m'en tiens à son jugement.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE

LA POSSIBILITÉ D'ENTRAVES À L'ENQUÊTE RELATIVE AUX ACTIVITÉS EXTRA-PROFESSIONNELLES DES EMPLOYÉS DE STATISTIQUE CANADA

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au solliciteur général une dernière question supplémentaire? Pourrait-il dire à la Chambre si le fait que les prétendues activités répréhensibles des employés de Statistique Canada ont été signalées à Statistique Canada avant de l'être à la GRC ait pu de quelque façon gêner ou entraver l'enquête faite par celle-ci sur cette affaire?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, rien ne me permet de penser que l'enquête de la GRC ait été gênée ou entravée de quelque manière que ce soit.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA BALANCE DÉFICITAIRE DU CANADA VIS-À-VIS LES ÉTATS-UNIS POUR LES PIÈCES D'AUTOMOBILE—LES MESURES CORRECTIVES ENVISAGÉES

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce. Étant donné que l'étude faite conjointement par le gouvernement canadien et celui des États-Unis sur l'industrie automobile démontre que le déficit canadien, pour les pièces détachées, qui a atteint 2.4 milliards de dollars en 1975, dépasse déjà ce montant de 100 millions en huit mois cette année et pourrait s'élever à 4 milliards à la fin de l'année, le ministre pourrait-il, à l'appel des motions, dire à la Chambre ce que son ministère entend faire pour remédier à cette grave situation, étant donné surtout que le premier ministre a écrit aux fabricants de pièces détachées canadiennes, juste avant son départ pour le Japon, en leur disant qu'on n'adopterait probablement pas de nouvelles mesures de réglementation des

Questions orales

droits de douane visant à encourager les fabricants d'automobiles étrangères à commander davantage de pièces détachées au Canada?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, je suis d'accord avec l'honorable député pour convenir qu'il s'agit d'un problème extrêmement compliqué: les relations entre le Canada et les États-Unis sur l'Accord canado-américain au sujet des automobiles, lequel a généralement bien fonctionné. Le problème, à l'heure actuelle, est le suivant: un déficit dans la fabrication des pièces d'autos. Je dois dire à l'honorable député que nous avons un large surplus en ce qui a trait aux autos assemblées au Canada, exportées aux États-Unis. Il reste encore un déficit substantiel, j'étudie actuellement le problème, mais je dois dire à l'honorable député que je n'ai pas de solutions magiques. Si l'honorable député en a une, j'aimerais bien qu'il m'en fasse part, parce que je voudrais avoir recours à ses services quand c'est possible.

[Traduction]

M. Hees: Monsieur l'Orateur, je serais heureux de passer chez le ministre et de lui donner des idées, car il semble en être singulièrement dépourvu. Il n'a pas du tout répondu à ma question. Avec une telle direction, n'est-il pas étonnant que l'industrie des pièces automobiles soit dans l'état où on la voit aujourd'hui?

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député d'Eglinton.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE PROJET DE TÉLÉDIFFUSION DES DÉLIBÉRATIONS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Mitchell Sharp (Eglinton): Monsieur l'Orateur, ...

Des voix: Bravo!

M. Paproski: Saute-leur dessus, Mitch!

Mr. Sharp: ... c'est la première fois que j'ai l'honneur d'adresser une question à mes anciens collègues. Je l'aurais adressée au leader du parti à la Chambre, mais comme elle concerne la politique du gouvernement en général, je vais l'adresser à la fois au leader à la Chambre et au premier ministre. Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter à nouveau la motion approuvant la télédiffusion des délibérations de la Chambre et, dans l'affirmative, le gouvernement en saisira-t-il la Chambre suffisamment tôt de sorte qu'une fois cette motion approuvée, toutes les dispositions nécessaires puissent être prises afin de permettre la télédiffusion de nos travaux avant la fin de la présente législature?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je peux dire que le leader du gouvernement à la Chambre a l'intention de s'en occuper. Il espère faire aboutir ce projet bien avant l'expiration du délai dont parle le député. J'ignore s'il a eu des entretiens avec les autres leaders à l'heure qu'il est et, le cas échéant, s'ils se sont montrés prêts à collaborer, mais j'espère que oui.